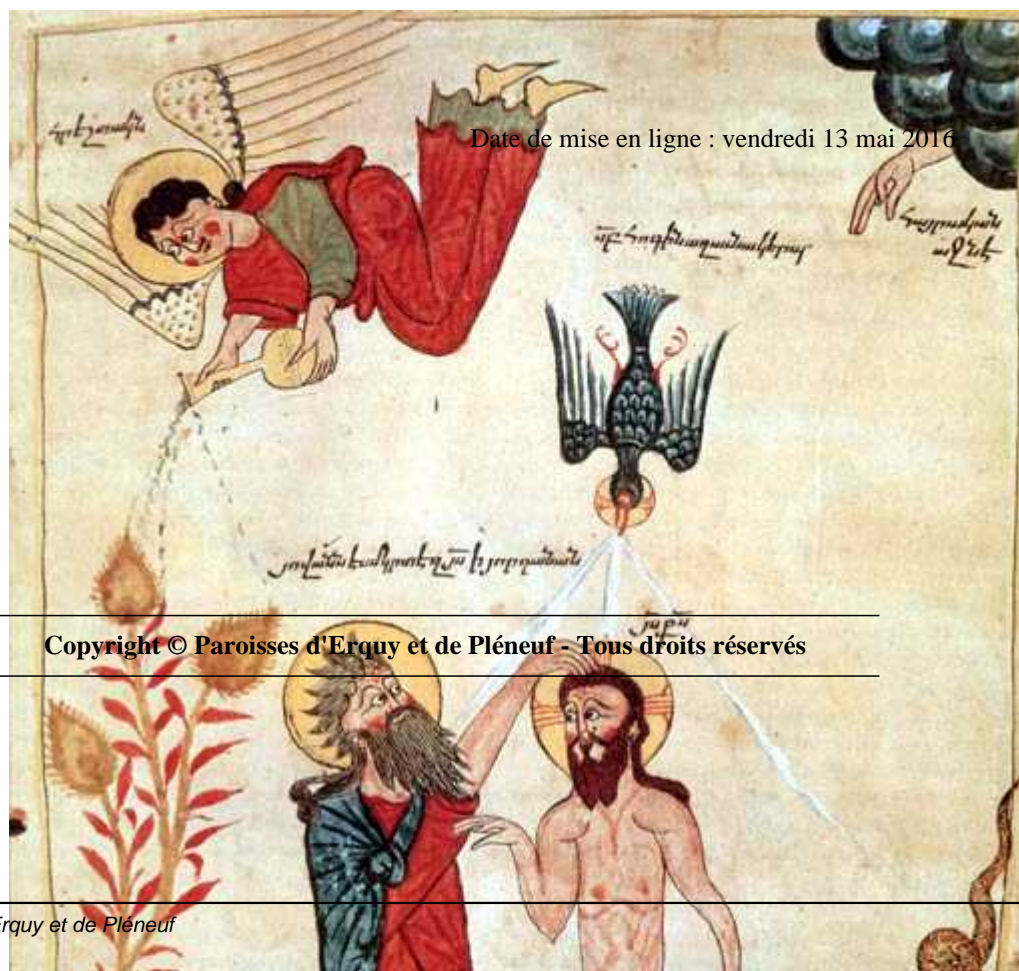


Extrait du Paroisses d'Erquy et de Pléneuf

<http://erquy-pleneuf.catholique.fr/spip.php?article892>

Parrains et marraines

- Une Eglise qui célèbre et qui prie - Sacrements et vie chrétienne - Le Baptême -



Comprendre. Présents aux côtés des parents lors du baptême, le parrain et la marraine ont la mission de soutenir et d'assister leur filleul(e) tout au long de sa vie de foi.

Quand sont apparus les parrain et marraine ?

Dès le début du II^e siècle, dans sa préparation au baptême, le catéchumène est assisté par un fidèle qui lui fait partager son expérience de la vie chrétienne. Tertullien parle du « sponsor » : un mot venu du grec *spondé* désignant une libation versée lors d'un serment par celui qui se portait caution.

À l'époque, le parrain est donc bien un garant, comme le souligne Hippolyte de Rome à propos de « *ceux qui se présentent pour la première fois* » afin de recevoir le baptême : « *ceux qui les ont amenés témoignent à leur sujet s'ils sont capables d'entendre* » la parole.

Peu à peu, le rôle prend cette dimension de paternité spirituelle que l'on retrouve dans les mots parrain et marraine (dérivés de père et mère). Saint Jean Chrysostome (IV^e siècle) s'adresse ainsi aux « pères spirituels », « afin qu'ils apprennent effectivement quelle tendresse ils doivent témoigner pour instruire(leurs filleuls) dans les choses spirituelles ».

Au début du Moyen Âge, avec la généralisation du baptême des petits enfants, cette parenté spirituelle prend la forme du couple parrain-marraine, par analogie avec les parents de l'enfant. Le rôle de la marraine, qui porte l'enfant sur les fonts baptismaux, est d'autant plus important que la mère, considérée comme impure après son accouchement, ne peut assister au baptême.

Quel est leur rôle ?

L'Église demande d'abord aux parrains et marraines de **soutenir et d'assister leur filleul dans la foi**. « *À la personne qui va recevoir le baptême sera donné un parrain auquel il revient d'assister dans son initiation chrétienne l'adulte qui se fait baptiser et, s'il s'agit d'un enfant (...) de faire en sorte que le baptisé mène plus tard une vie chrétienne en accord avec son baptême et accomplisse fidèlement les obligations qui lui sont inhérentes* », précise le code de droit canonique (canon 872). « Parrains et marraines », La Maison Dieu, n° 207, 1996/3, p. 53-65.

« *Les liens personnels, affectifs et éducatifs, tout au long de sa vie, et plus particulièrement durant la tumultueuse période de l'adolescence permettront au parrain et à la marraine d'aider leur filleul à découvrir Dieu et grandir dans sa relation avec lui* », explique ainsi le diocèse de Paris.

Autre rôle des parrains et marraines : **représenter**, lors de la célébration du baptême, **l'Église qui s'engage aux côtés du nouveau baptisé**. « *La liturgie vient donner poids ou épaisseur au rôle du parrain et de la marraine*, souligne le P. Robert Candela [1]. *Si le baptême est ouverture à la vie du Christ et intégration dans la communauté ecclésiale, c'est bien l'acte liturgique qui vient en donner le fondement et c'est à partir de lui que le baptisé, nouveau-né, jeune ou adulte, aura à vivre d'une vie nouvelle comme chrétien.* »

Parrain et marraine interviennent ainsi tout au long de la liturgie baptismale : ils accompagnent le père et la mère au moment de l'accueil, ils expriment leur volonté de répondre de leur responsabilité dans le dialogue initial, ils parlent pour leur filleul au moment de la renonciation au péché et pendant la profession de foi puis lui remettent le vêtement blanc et le cierge allumé. Dans le baptême des adultes, le baptisé pouvant lui-même professer sa foi, ils accompagnent néanmoins leur filleul par le geste en lui posant la main sur l'épaule.

Ainsi, comme le souligne le P. Candela, la liturgie fait-elle apparaître la « *double appartenance* » des parrains et marraines.

« D'une part, ils sont associés à la démarche du ou des demandeurs. Ils se positionnent du côté des parents quand il s'agit du baptême d'un nouveau-né, du côté du catéchumène quand il s'agit du baptême d'un adulte. D'autre part, ils sont associés à l'Église qui s'engage dans le rite baptismal qu'elle célèbre. »

Comment choisir le parrain et la marraine ?

À cause du rôle important qui leur est demandé dans la vie de foi de leur filleul, l'Église a imposé des règles très strictes pour le choix des parrains et marraines. Le canon 874 impose que le parrain « *ait seize ans accomplis* », « *qu'il soit catholique, confirmé, qu'il ait déjà reçu le très saint sacrement de l'Eucharistie et qu'il mène une vie cohérente avec la foi et avec la fonction qu'il va assumer* ».

Le parrain ou la marraine ne peut donc être issu d'une autre confession ou d'une autre religion. Mais comme le droit de l'Église n'oblige pas à avoir un parrain et une marraine -(canon 873), il est donc possible d'avoir l'un ou l'autre tandis que le fidèle d'une autre confession ou d'une autre religion intervient à ses côtés comme simple témoin du baptême.

Un doute subsiste aussi sur la possibilité d'avoir deux parrains ou deux marraines. Certains diocèses l'admettent, d'autres le refusent (ainsi au Canada), rappelant notamment que le couple parrain-marraine est l'image spirituelle des parents.

En ce qui concerne les divorcés remariés, la Congrégation pour la doctrine de la foi avait refusé en 1999 qu'ils puissent devenir parrain ou marraine. Une position sur laquelle Joseph Ratzinger était lui-même revenu en mars 2014 tandis que, quelques semaines après, le pape François s'interrogeait dans un entretien au quotidien argentin La Nacion : « *Pourquoi ne peuvent-ils être ni parrain ni marraine ? "Non, non, non, quel témoignage donneraient-ils à leur filleul ?"*. Le témoignage d'un homme et d'une femme disant : *"Mon cher, j'ai fait une erreur, j'ai eu tort, mais je crois que Dieu m'aime, je veux Le suivre, je n'ai pas été vaincu par le péché, je veux avancer"*. L'exhortation apostolique Amoris laetitia ne s'est pas exprimée sur le sujet qu'elle semble laisser au discernement des parents et du prêtre qui célèbre le baptême.

Déjà, en 1996, le P. Candela soulignait la difficulté du choix du parrain et de la marraine. « *La difficulté du point de vue pastoral va se porter sur l'entretien qui précède la célébration. Comment entrer dans une meilleure compréhension de ce rôle du parrain et de la marraine, signes d'Église ? Souvent, dans ce cas, l'entretien pastoral devra entraîner certains déplacements à la fois dans l'esprit des parrains-marraines, mais aussi dans l'esprit des parents, écrivait-il. Bien entendu, il ne s'agit pas de tout remettre en cause quant à leur décision, mais peut-être de revoir avec eux les critères de ce choix et d'approfondir la signification dont le parrain et la marraine sont porteurs.* »

Nicolas Senèze

Source La Croix 07 mai 2016

[1] « Parrains et marraines », La Maison Dieu, n° 207, 1996/3, p. 53-65.